

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats

Date: 27 août 2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 12.72-14.128
Classification: Non classifié

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

M 030-2011 Zäch (Berthoud, PS): Création rapide d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage

Traitement au Grand Conseil: 1er février 2012
Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

En adoptant la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), le Grand Conseil a créé les bases légales pour prendre des mesures en faveur des gens du voyage. Un groupe de travail interdisciplinaire veille à la mise en œuvre de telles mesures. Il a établi, à l'intention de Conseil-exécutif, un rapport relatif aux emplacements potentiellement adéquats pour la création de nouvelles aires de séjour et de transit pour les gens du voyage. Ce rapport propose de concrétiser deux projets pilotes. L'un de ces projets consiste à réhabiliter l'aire de transit de Thoune Allmendigen. Le 2 juillet 2014, le Conseil-exécutif a approuvé un crédit de CHF 435 000 pour les travaux d'assainissement de ce site. Les efforts en matière de recherche d'emplacements pour la création d'aires de séjour et de transit ont été intensifiés. Lors de sa séance du 21 mai 2014, le Conseil-exécutif a chargé la JCE de créer, d'ici à 2017, jusqu'à cinq nouvelles aires de séjour et de transit pour les Yéniches et jusqu'à deux nouvelles aires de transit pour les gens du voyage étrangers. A l'heure actuelle, des emplacements qui pourraient faire office de solutions transitoires sont également activement recherchés. Les travaux sont en cours.

M 164-2011 Graber (Horrenbach, UDC): Aménagement d'un parc éolien dans le massif du Honegg à Eriz

Traitement au Grand Conseil: 1er février 2012
Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016



- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Dans le cadre de la planification cantonale en matière d'énergie éolienne, 94 sites ont été examinés selon les critères du développement durable en 2012, dont le territoire de Honegg. L'examen a révélé, en comparaison intercantonale, l'inadéquation du site (n° 60, territoire de Honegg, à Eriz) du point de vue de la «durabilité», à savoir selon les critères du développement durable. Le réexamen du site dans le cadre des adaptations apportées au plan directeur en 2012 a confirmé que c'est pour des raisons fondées qu'il n'avait pas été retenu en tant que territoire potentiel pour l'implantation d'éoliennes. Le territoire de Honegg ne figure par conséquent pas dans le plan directeur cantonal (fiche de mesures C_21).

Dans son courrier du 25 avril 2014, la commune municipale d'Eriz propose d'inclure le territoire de Honegg dans le plan directeur cantonal en tant que territoire potentiel pour l'implantation d'éoliennes. La proposition de la commune a été examinée en collaboration avec l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie, qui a chapeauté l'élaboration de la planification cantonale en matière d'énergie éolienne. L'examen du site de Honegg à la lumière des critères du développement durable a confirmé les résultats de la planification cantonale en matière d'énergie éolienne.

En juillet 2014, une motion intitulée «Procédures de planification des parcs éoliens» a été déposée au Grand Conseil. Du point de vue du fond, elle est étroitement liée à la motion intitulée «Aménagement d'un parc éolien dans le massif du Honegg à Eriz» (M 164-2011, Graber, Horrenbach, UDC). Le traitement et la mise en œuvre de ces deux motions doivent par conséquent s'effectuer de manière coordonnée.

M 217-2011 Brönnimann (Mittelhäusern, pvl): Densification du milieu bâti: incitations financières et simplifications administratives

Traitement au Grand Conseil: 28 mars 2012
Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La proposition de créer des incitations financières et de procéder à des simplifications administratives dans le but d'encourager la densification du milieu bâti est évaluée dans le cadre du réexamen intégral du plan directeur cantonal (la procédure de participation aura lieu du 19 septembre au 19 décembre 2014). Dans le cadre de la révision partielle de la législation sur les constructions, qui doit être soumise au Grand Conseil en 2015 et entrer en vigueur dans le courant de 2016 (projet mis en consultation, chap. 3.3), la proposition a également été examinée, puis rejetée pour les raisons suivantes: des mesures d'incitation financière devraient être

introduites dans toute la Suisse; il s'agit d'une approche intéressante, mais qui ne peut pas être mise en œuvre pour le moment; il faut attendre la seconde étape de la révision de la LAT.

Il convient à présent d'attendre les résultats de la procédure de participation concernant le réexamen intégral du plan directeur cantonal et ceux de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la législation sur les constructions ainsi que la seconde étape de la révision de la LAT.

M 221-2011 Commission MLMin (Kneubühler, Nidau): Simplification des structures des institutions d'aide à la jeunesse

Traitement au Grand Conseil: 28 mars 2012

Décision: Adoptée

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Pour mettre en œuvre cette motion, le Conseil-exécutif a lancé en mars 2014 un projet global sous le titre «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne», qui doit être réalisé d'ici mi-2016. Ce projet vise à simplifier et harmoniser les différentes structures pour ce qui est du financement et de la surveillance.

M 035-2012 Grossen (Reichenbach, PEV); Ménageons nos terres arables

Traitement au Grand Conseil: 6 juin 2012

Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La motion est traitée dans le cadre de la révision partielle de la législation sur les constructions, qui est actuellement en cours (elle sera soumise au Grand Conseil en 2015 et entrera en vigueur courant 2016). Un premier examen (projet mis en consultation, chap. 3.3) a montré qu'aucune adaptation des textes de loi n'était nécessaire et que la requête pouvait être satisfaite sur la base de la réglementation actuelle et du plan directeur cantonal – plus précisément de l'actuelle fiche de mesure D_02 «Encourager le changement d'affectation de friches urbaines» ainsi que de la nouvelle fiche de mesures A_07 «Promouvoir l'urbanisation interne». Il convient d'attendre les résultats de la procédure de participation, qui aura lieu du 19 septembre au 19 décembre 2014, ainsi que ceux de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la législation sur les constructions.

M 044-2012 Fuchs (Berne, UDC) : Tour d'abandon dans le canton de Berne

Traitement au Grand Conseil: 20 novembre 2012

Décision: Adoptée

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Le 1^{er} novembre 2013, le groupe Lindenhof a ouvert un tour d'abandon sur le site de l'hôpital Lindenhof, dans la ville de Berne. Il s'agit à présent de déterminer si l'Oberland bernois doit également disposer d'un tour d'abandon et quel site serait adéquat le cas échéant.

M 081-2012 Stucki (Berne, PS) : Personnes handicapées: favoriser l'adaptation des logements

Traitement au Grand Conseil: 20 novembre 2012

Décision: Adoptée sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La motion sera examinée dans le cadre de la révision partielle de la législation sur les constructions, qui est actuellement en cours: la législation révisée doit être soumise au Grand Conseil en 2015 et entrer en vigueur dans le courant de 2016.